

Brochure d'information

Édition 2018

Formation menant
au diplôme d'expert fiscal



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Tables des matières

Bienvenue chez EXPERTsuisse	4
Profil de la profession d'expert fiscal	5
Vue d'ensemble de la formation	6
Déroulement des études	7
Modules préparatoires.....	8
Contenu des modules préparatoires	9
Cours principaux	10
Vue d'ensemble des cours et des prix	11
Examens fédéraux.....	12
Conditions d'admission.....	13
Vos contacts	14
Vos formulaires d'inscriptions	15

Contribution de la Confédération

La Confédération prend en charge 50% des frais d'écolage des formations menant aux diplômes d'expert-comptable et d'expert fiscal dès lors que les examens sont présentés à l'issue du cursus. Un montant de Fr. 10'500.- est remboursé quel que soit le résultat obtenu à l'examen. Cette subvention est allouée pour tous les modules payés à titre privé depuis le 1^{er} janvier 2017.



Les modalités pour l'obtention de la subvention sont détaillées sur le site du SEFRI www.sbf.admin.ch/contributions.

Bienvenue chez EXPERTsuisse

EXPERTsuisse SA est l'institut de formation de l'association des experts qui s'engage depuis 90 ans pour l'économie, la politique et la relève professionnelle.

EXPERTsuisse vous garantit une formation de haute qualité axée sur la pratique et adaptée à vos besoins.

Parallèlement à la filière de l'expertise fiscale, EXPERTsuisse se distingue sur le marché par des filières menant au diplôme d'expert-comptable et au brevet d'agent fiduciaire (uniquement en Suisse allemande pour l'instant). En sa qualité d'institut de formation, EXPERTsuisse jouit d'une excellente réputation.

Chaque année, les membres de notre association permettent à plus de mille jeunes de Suisse alémanique, de Suisse romande et du Tessin de faire leur entrée dans la vie professionnelle. Avec notre concours, ils préparent les futurs agents fiduciaires, experts-comptables et experts fiscaux aux exigences du métier.

Depuis des années, nous sommes le choix privilégié des collaborateurs des entreprises d'audit et de conseil, des cabinets d'avocat, des administrations, des PME fiduciaires et des sociétés financières pour leur formation.

Nos formations mettent l'accent sur un mélange équilibré de méthodes d'apprentissage. En effet, le juste équilibre entre un enseignement traditionnel en présentiel et un format d'apprentissage virtuel constitue un gage de réussite en matière de connaissances théoriques et pratiques au niveau le plus élevé.

Des enseignants expérimentés de la pratique et de l'enseignement partagent leurs vastes connaissances et constituent, par le biais de leur engagement et de leur enthousiasme, l'un des piliers de notre modèle à succès.

Portraits



Dr Marius Klauser

Directeur et CEO d'EXPERTsuisse

«EXPERTsuisse est l'interlocuteur numéro 1 dans le domaine de la formation pour tout ce qui touche à la fiscalité et au conseil. Le système de formation professionnelle que nous avons développé offre des formations initiales et continues attrayantes dans le domaine de la fiscalité, de l'audit et du conseil fiduciaire. Nous rendons possible le succès aussi bien académique que professionnel. Engagés et responsables.»



Stacha Balmat

Offre de formation Suisse romande et Membre de la direction élargie

«La formation est primordiale de nos jours. EXPERTsuisse œuvre quotidiennement pour une offre de formation attrayante et de qualité. La filière menant au diplôme d'expert fiscal se caractérise par une formation axée essentiellement sur la pratique. Nos enseignants issus aussi bien du monde professionnel qu'académique garantissent le niveau le plus élevé de la transmission du savoir. La partie théorique est assimilée grâce à des cas pratiques complexes: capacité de résolution, analyse et jugement.»

Nous nous adressons évidemment aussi aux lectrices même si nous ne faisons usage que de la forme masculine.

Profil de la profession d'expert fiscal

Les experts fiscaux s'occupent dans leur quotidien de problèmes touchant aux thèmes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales au niveau intercantonal et international, ainsi qu'à celui de tous les impôts indirects tels que TVA, droits de timbre, etc.

La tâche des experts fiscaux ne se limite pas à la recherche de solutions aux problèmes fiscaux. Leur mandat est bien plus complexe. Les experts fiscaux doivent également s'occuper de problèmes juridiques et de questions relevant de la gestion d'entreprise. Une planification fiscale optimale exige de leur part des connaissances dans tous les domaines essentiels de la gestion d'entreprise, notamment en ce qui concerne un financement conforme, l'évaluation des différents actifs ainsi que l'évaluation de l'entreprise toute entière. Dans le domaine de la comptabilité, l'expert fiscal dispose de connaissances approfondies car il doit également être capable d'interpréter et de comprendre les comptes consolidés. Le choix de la forme de société appropriée n'est pas seulement essentiel lors de la création d'une entreprise, mais également par rapport à l'imposition courante et tout particulièrement par rapport à la recherche d'une solution optimale en matière de succession.

A côté des questions fiscales matérielles, l'expert fiscal doit également se pencher sur des problèmes relevant du droit des procédures. Pour ce faire, des connaissances en matière de droit administratif public sont tout aussi nécessaires que des connaissances de base dans le domaine du droit pénal et de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP).

Notre système optimal du concept des 3 piliers et du lien direct avec le droit fiscal requiert par ailleurs de la part de l'expert fiscal qu'il soit familiarisé avec le droit des assurances sociales, la prévoyance professionnelle et en particulier les nouveaux produits en matière d'assurances.

Enfin, l'activité professionnelle des experts fiscaux exige un savoir fiscal approfondi et basé sur la pratique.

Voies de formation menant au diplôme d'expert fiscal

L'obtention du diplôme d'expert fiscal est un passage obligé pour quiconque souhaite mener une carrière dans l'expertise fiscale. Seul un expert diplômé peut faire face aux multiples exigences de la pratique.

Les changements intervenus dans la formation suite à la réforme de Bologne ont conduit à l'adoption en 2011 d'un nouveau Règlement d'examen qui facilite et flexibilise la formation et les examens.

Sont admis:

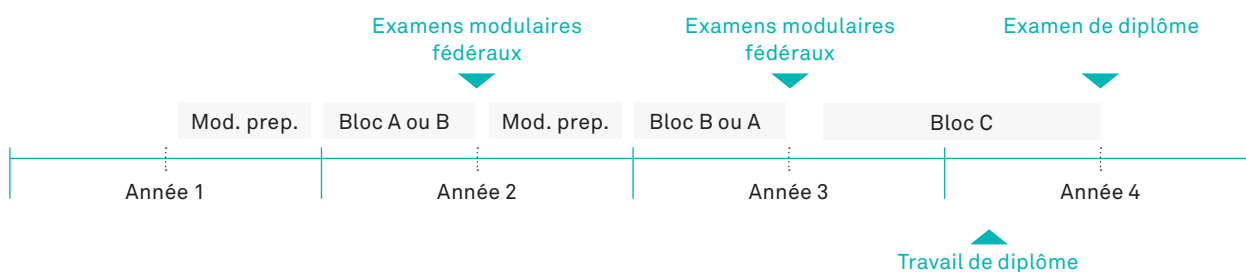
- Les détenteurs d'un Master ou d'un Doctorat – selon l'option choisie et les connaissances déjà acquises (possibilité de faire valoir certains crédits)
- Les titulaires d'un Bachelor
- Les titulaires d'un brevet / diplôme professionnel ou spécialisé, comme par exemple le brevet d'agent fiduciaire ou le brevet de spécialiste en finance et comptabilité, etc.
- Les titulaires d'un diplôme d'une HES reconnue par la Confédération, d'une HEG ou d'une formation reconnue équivalente suivie en Suisse ou à l'étranger (dans ce cas, la Commission d'examen décide de l'admission)
- Autres formations: voir Règlement d'examen, art. 3.3 de la rubrique Examens fédéraux.

L'un des diplômes susmentionnés en poche ainsi qu'un contrat de travail dans le domaine de la fiscalité sont la garantie d'une entrée en matière réussie dans une branche riche en perspectives professionnelles.

Vue d'ensemble de la formation

Ceux qui, dans notre pays, souhaitent exercer leur activité professionnelle dans le domaine de la fiscalité ont besoin, outre de connaissances de bases approfondies, de connais-

sances fiscales orientées sur la pratique. Ces connaissances pourront être acquises dans le cadre de la formation d'expert fiscal. La formation se compose ainsi de plusieurs phases.



La formation menant au diplôme fédéral d'expert fiscal s'étend sur 4 ans et comprend, en plus des modules préparatoires, des études de bases (Blocs A et B) et des études d'approfondissement (Bloc C).

La formation est proposée chaque année. La réussite des examens de modules préparatoires suivants est obligatoire pour accéder aux cours principaux:

Bloc A

- Imposition de l'entreprise
- TVA

Bloc B

- Fiscalité des personnes physiques
- Assurances sociales
- Autres Impôts

La participation aux cours des modules préparatoires n'est pas obligatoire mais vivement recommandée, notamment en ce qui concerne les modules donnant lieu à des examens obligatoires. De plus, en fonction de la formation antérieure, la participation aux autres modules préparatoires (droit et/ou économie) est fortement conseillée. A ce propos, veuillez vous référer aux informations concernant les **modules préparatoires**.

Les études de base des cours principaux (Bloc A les années impaires et Bloc B les années paires) débutent au terme des modules préparatoires. Chaque Bloc dure 6 mois avec des cours de janvier à juin, répartis sur 2 ans. Ces 2 blocs préparent aux examens de modules fédéraux qui seront également proposés chaque année.

Le Bloc C (partie dite d'approfondissement préparant à l'examen de diplôme) peut être suivi une fois les examens de modules fédéraux réussis. Ce bloc comporte 220 périodes d'une durée d'environ 10 mois et couvre un savoir fiscal approfondi, orienté sur la pratique. Le Bloc C s'achève par l'examen de diplôme fédéral. A ce propos, veuillez vous référer aux informations concernant les **cours principaux**.

Par ailleurs, l'admission à l'examen de diplôme nécessite l'accomplissement d'une pratique professionnelle de 4 ans au 30 septembre de l'année de l'examen ainsi qu'un diplôme reconnu selon le chiffre 3.3 du Règlement d'examen. L'examen de diplôme est également proposé chaque année. Des informations complémentaires à ce sujet sont disponibles sous la rubrique **Examens fédéraux**.

Déroulement des études

Déroulement standard dans le détail

La formation se déroule chaque année selon le même schéma:

- Les modules préparatoires correspondants au Bloc en question sont proposés l'année précédant le début des cours principaux, de septembre à novembre.
- La réussite des examens de modules préparatoires est obligatoire pour accéder aux cours principaux **et ce quelle que soit la formation antérieure.**
- Les cours principaux se déroulent de janvier à mi-juin des années impaires pour le Bloc A et des années paires pour le Bloc B.
- Les examens de modules ont lieu en juin, à l'issue des cours des Blocs A et B. Ces derniers sont organisés de telle sorte que les 6 examens peuvent être présentés chaque année, rendant possible la répétition d'un examen. Après 2 ans, la phase des études de base et des 6 examens de modules doit être achevée.
- En fonction de la pratique professionnelle qualifiée acquise, une année de pause s'imposera et si tel n'est pas le cas, les cours du Bloc C pourront être suivis dès septembre. Ce bloc est destiné à la préparation de l'examen de diplôme. Le bloc C débute en septembre et se termine en juin de l'année suivante. La réussite des examens modulaires dans leur ensemble est obligatoire pour accéder au Bloc C.

- L'année du diplôme, le travail de diplôme a lieu en mars, les examens écrits en août et les examens oraux en septembre. Les examens étant strictement séparés de la formation, nous vous invitons à contacter le Secrétariat d'examen pour toute question relative aux examens, à la pratique professionnelle et aux demandes de dispenses.

Déroulement de la formation

Le déroulement des cours menant au diplôme d'expert fiscal se présente comme suit:

Sept. – Nov.	Année 1	Modules préparatoires
Nov.		Examens Modules préparatoires
Janv. – Juin	Année 2	1 ^{er} bloc (A ou B)
Juin		Examens de modules fédéraux
Sept. – Nov.	Année 2	Modules préparatoires
Nov.		Examens Modules préparatoires
Janv. – Juin	Année 3	2 ^e bloc (A ou B)
Juin		Examens de modules fédéraux
Sept. – Juin	Année 4	Bloc C
Mars		Travail de diplôme
Dès août		Examen de diplôme fédéral



Modules préparatoires

Les modules préparatoires poursuivent deux objectifs:

1. Contribuer à mettre les connaissances des étudiants au même niveau afin d'instaurer des conditions de base optimales en vue des cours principaux.
2. Les principes fondamentaux des différentes matières sont enseignés ou passés en revue.

La réussite des examens MP 1, MP 2 (Bloc A) et MP 4, MP 5 et MP 7 (Bloc B) est obligatoire pour l'admission aux cours principaux. Pour ce faire, EXPERTsuisse organise un examen à l'issue des modules préparatoires.

Les 2 autres modules préparatoires (Economie et Droit) sont proposés de manière optionnelle. Cependant, suivant la formation préliminaire, ils sont vivement recommandés.

Aucun examen n'est organisé à l'issue des modules préparatoires pour ces deux matières.

No	Module	Bloc	Nombre de périodes
MP 3	Economie d'entreprise	A	20
MP 6	Droit	B	20

No	Module	Bloc	Nombre de périodes
MP 1	Fiscalité de l'entreprise	A	16
MP 2	TVA	A	20
MP 4	Fiscalité des personnes physiques	B	16
MP 5	Assurances sociales	B	8
MP 7	Autres impôts	B	20



Contenu des modules préparatoires

Dans le cadre des modules préparatoires les matières suivantes sont enseignées. Ces connaissances sont prérequis pour entreprendre les cours principaux.

Fiscalité de l'entreprise

- Notions de base – introduction à la fiscalité de l'entreprise (indépendants & sociétés de capitaux)
- Questions fiscales liées à la fondation, respectivement à la liquidation d'une société
- Comptabilité commerciale comme base de calcul pour la détermination du revenu/bénéfice imposable pour les indépendants et les sociétés de capitaux
- Charges justifiées par l'usage commercial
- Liens de participation entre détenteurs de droits et leurs sociétés
- Détermination du capital imposable & imposition dans le temps

Fiscalité des personnes physiques

- Notions de base – introduction à la fiscalité des personnes physiques (assujettissement & objet de l'impôt)
- Délimitation des revenus imposables (revenus de l'activité lucrative indépendante, revenus de l'activité lucrative dépendante, rendements de la fortune mobilière, rendements de la fortune immobilière, revenus provenant de la prévoyance, autres revenus)
- Délimitation des revenus exonérés
- Imposition des revenus à la source
- Imposition dans le temps

Autres impôts

- Impôt anticipé (assujettissement, objet, prélèvement, paiement & remboursement)
- Droits de timbre (types, assujettissement, objet, prélèvement)
- Impôt sur les gains immobiliers (systèmes, réalisation, détermination du bénéfice imposable)
- Impôts sur les successions et les donations (assujettissement, objet, détermination de l'assiette de l'impôt)

Assurances sociales

- Principes régissant l'AVS, de l'AI et de la LAA (1^{er} pilier)
- Principes régissant la LPP (2^e pilier)
- Principes régissant la prévoyance individuelle liée (3^e pilier A) et libre (3^e pilier B)
- Coordination entre les prestations des différentes assurances sociales

Taxe sur la valeur ajoutée

- Principes de base de la TVA (assujettissement, objet de l'impôt)
- Opérations imposables, exclues & exonérées
- Options & transfert de l'impôt
- Lieu de la prestation imposable
- Prestations à soi-même, double affectation
- Imposition de groupe
- Impôt sur les importations
- Taux de l'impôt, taux de dette fiscale nette
- Impôt préalable, procédure de déclaration
- Autorités, règles de procédure

Economie d'entreprise

- Principes de base de la comptabilité financière: comptabilité en partie double, plans comptables, opérations commerciales
- Comptes annuels
- Bilan & comptes de résultat
- Principes de base du tableau de financement
- Principes de base du financement, de la planification & du controlling financier
- Types de financement

Droit

- Introduction au droit (sources, effets & validité)
- Principes de base du droit public
- Principes de base du Code des obligations (CO)
- Principes de base du Code civil (CC)

Cours principaux

Etudes de base

Bloc	Module
A	Fiscalité de l'entreprise
A	TVA
A	Economie d'entreprise
B	Fiscalité des personnes physiques
B	Droit fiscal intercantonal/national
B	Droit

Etudes approfondies

Bloc	Module
C	Fiscalité de l'entreprise
C	TVA
C	Economie d'entreprise
C	Fiscalité des personnes physiques
C	Droit fiscal intercantonal/national
C	Droit
C	Droit pénal fiscal

Les cours principaux se composent de 3 blocs et se basent sur les connaissances acquises lors des modules préparatoires. Les cours sont composés des Etudes de base et des Etudes approfondies.

Le tableau ci-dessus indique quelles matières sont traitées dans quels blocs. **Les études de base** visent avant tout la transmission des connaissances nécessaires dans les 6 matières et la préparation aux examens de module fédéraux.

Les examens de modules ont lieu en juin, à l'issue des cours des Blocs A et B. Ces derniers sont organisés de telle sorte que les 6 examens peuvent être présentés chaque année, rendant possible la répétition d'un examen. Après 2 ans, la phase des études de base et des 6 examens de modules doit être achevée.

La phase d'approfondissement de la formation menant au diplôme d'expert fiscal dite Bloc C ou «préparation aux examens de diplôme», s'étend sur environ 10 mois. Cette phase comporte 220 périodes d'études débutant à l'automne de l'année précédant l'examen de diplôme et se terminant en juin de l'année suivante. Les connaissances acquises lors des Bloc A et B dans les matières Fiscalité des personnes physiques, Fiscalité de l'entreprise, Droit fiscal international, TVA, Economie et Droit sont complétées et approfondies. En complément de ces matières, les aspects des droits et obligations dans le cadre des procédures seront également abordés.

Le contenu de base des modules sera transmis dans le cadre des cours. La préparation et la révision des cours, élément indispensable, vient compléter la présence aux cours et stabilise et assure le savoir acquis.

Jours et lieu des cours

Les cours ont lieu une fois par semaine, le vendredi après-midi et le vendredi soir (13.30–20.15) dans la région lausannoise.

Responsables de module

Module	Responsable de module
Fiscalité des personnes physiques	Gladys Laffely Maillard
Fiscalité de l'entreprise	Cédric Stucker
Droit fiscal intercantonal	Daniel De Vries Reilingh
Droit fiscal international	Ferdinando Mercuri
TVA	Pascal Huguenot
Economie d'entreprise	Vincent Dousse
Droit	Pierre-André Oberson
Droit pénal fiscal	Cédric Briand et Stéphane Rigo

Vue d'ensemble des cours et des prix

Modules préparatoires	Nombre de périodes	Prix non-membre	Prix membre
MP 1 Fiscalité de l'entreprise	16	CHF 800	CHF 720
MP 2 TVA	20	CHF 1000	CHF 900
MP 3 Economie d'entreprise	20	CHF 1000	CHF 900
MP 4 Fiscalité des personnes physiques	16	CHF 800	CHF 720
MP 5 Assurances sociales	8	CHF 400	CHF 360
MP 6 Droit	20	CHF 1000	CHF 900
MP 7 Autres impôts	20	CHF 1000	CHF 900

Bloc A: Etudes de base

Fiscalité de l'entreprise	24	CHF 2111.-	CHF 1900.-
TVA	32		
Economie d'entreprise	80	CHF 2222.-	CHF 2000.-
		CHF 4333.-	CHF 3900.-

Bloc B: Etudes de base

Fiscalité des personnes physiques	48	CHF 2270.-	CHF 2300.-
Droit fiscal international	28		
Droit	84	CHF 2508.-	CHF 2000.-
		CHF 4778.-	CHF 4300.-

Bloc C: Etudes approfondies

Fiscalité des personnes physiques	24	CHF 8222.-	CHF 7400.-
Imposition de l'entreprise	44		
Droit fiscal international	56		
TVA	32		
Economie d'entreprise	24		
Droit	20		
Procédures et droit pénal fiscal	24		
Total	600	CHF 21 333.-	CHF 19 200.-

(tous les prix incluent la TVA)

Afin de profiter à l'avenir de 10 % de rabais sur vos frais de formation, nous vous recommandons une affiliation à EXPERTsuisse à titre de «collaborateur spécialisé membre individuel»*.

L'affiliation comme membre individuel est gratuite pour les collaborateurs des entreprises membres d'EXPERTsuisse. Si votre employeur n'est pas une entreprise membre, vous pouvez demander votre affiliation pour CHF 220.- par an et, ainsi, faire l'économie d'une somme pouvant aller jusqu'à CHF 2147.- durant votre formation au diplôme d'expert fiscal.

Pour profiter du rabais proposé, remplissez ce formulaire «Demande d'affiliation à titre de collaborateur spécialisé membre individuel» et remettez-le nous dans les deux cas précités (employeur membre/non-membre d'EXPERTsuisse), accompagné de votre inscription aux cours de formation.

* Les personnes avec le statut membres juniors acquerront le statut de collaborateur spécialisé membre individuel dès le 1^{er} avril

Examens fédéraux

Principe

L'examen professionnel supérieur d'expert fiscal se trouve sous la responsabilité de la Commission d'examen. EXPERTsuisse est mandatée par l'Organisation faîtière pour diriger le Secrétariat d'examen et agit en tant qu'intermédiaire. Les directives du Règlement d'examen, du Guide d'examen et de la Commission d'examen sont déterminantes et font foi.

Structure de l'examen professionnel supérieur d'expert fiscal

Le Règlement d'examen 2011 fait mention des deux éléments suivants qui composent l'examen professionnel supérieur d'expert fiscal:

- Examens de module
- Examen de diplôme

Informations générales

L'examen fédéral se compose d'un maximum de 6 examens de modules suivis d'un examen de diplôme. Les 2 représentations ci-après vous permettront d'obtenir une vue d'ensemble.

Branche d'examen

Examen de module (Guide Art. 3.1.7)

	Durée
Impôts des personnes physiques (écrit)	90 min
Impôts de l'entreprise (écrit)	90 min
Droit fiscal intercantonal/national (écrit)	90 min
TVA (écrit)	90 min
Gestion d'entreprises (écrit)	90 min
Droit (écrit)	90 min

Examen de diplôme (Règlement d'examen Art. 5.11. ff)

	Durée
Travail de diplôme et colloque (30 Min)	10 jours
Fiscalité générale (écrit)	5 heures
Economie d'entreprise (écrit)	90 min
Droit (écrit)	90 min
Entretien d'expert Fiscalité générale (oral)	1 heure
Exposé succinct (oral)	15 min

Conditions d'admission

Examens modulaires (Règlement d'examen Art. 3.32)

Les examens de modules donnent droit à l'admission à l'examen de diplôme à condition que la candidate ou le candidat puisse justifier d'au moins 24 points obtenus aux dits examens dans un délai n'excédant pas 6 ans et qu'au total pas plus d'un point entier en dessous de la note 4 ne soit compensé.

Examen de diplôme (Règlement d'examen Art. 6.41)

L'examen final est réussi si la note globale est d'au moins 4 et qu'au total pas plus de deux points entiers en dessous de la note 4 ne soit compensé. Pour l'évaluation du nombre de points en-dessous de la note 4, il convient de pondérer les notes selon les indications contenues au chiffre 5.11.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas d'information divergente, ce sont le Règlement et le Guide d'examen qui font foi et non pas l'information contenue dans la présente brochure.

Conditions d'admission

Formation préalable

Sont admis à l'examen final les candidats qui sont titulaires d'un des diplômes suivants:

- brevet fédéral d'agent fiduciaire;
- brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité;
- diplôme d'économiste d'entreprise d'une école supérieure suisse dont la filière de formation est reconnue par le SEFRI;
- diplôme d'une haute école spécialisée suisse de droit ou de sciences économiques (Bachelor ou Master consécutif);
- diplôme d'une université de faculté de droit ou de sciences économiques (Bachelor ou Master consécutif – respectivement licence ou diplôme – ou doctorat);
- diplôme fédéral d'expert(e)-comptable;
- diplôme fédéral d'expert(e) fiduciaire;
- diplôme fédéral d'experte ou d'expert en finance et controlling;
- diplôme d'un institut de formation suisse ou étranger reconnu.

Pratique professionnelle

Selon l'article 3.31b du Règlement d'examen, sera admis(e) à l'examen de diplôme quiconque peut justifier d'une expérience professionnelle qualifiée exercée durant au moins 4 ans qui:

- doit être accomplie une fois terminée la formation exigée selon l'article a, c'est à dire que les examens pertinents sont entièrement réussis;
- doit avoir été entièrement accomplie jusqu'au 30 septembre de l'année de l'examen;
- doit comprendre le traitement de questions fiscales complexes relevant de l'activité d'une conseillère fiscale ou d'un conseiller fiscal exerçant dans le domaine privé ou d'un(e) employé(e) auprès d'une administration;
- se rapporter à deux années au moins sur le territoire de la Suisse ou de la Principauté du Liechtenstein.

En cas d'incertitude quant à l'admission à l'examen, nous rendons volontiers une décision d'admission. Veuillez pour ce faire utiliser le formulaire ad hoc.

Une décision d'admission prend environ 2 semaines à condition que le dossier soit complet.

Dates d'examen

Les examens des modules ont généralement lieu durant la 4^e semaine de juin.

L'examen de diplôme se compose d'un travail de diplôme en mars, d'examens écrits en août et d'examens oraux en septembre.

Taxes d'examen

- CHF 750.– par examen de module
- CHF 2400.– pour l'examen de diplôme

Protection du titre

Lorsque l'examen de diplôme a été réussi, le candidat obtient le diplôme fédéral d'expert fiscal et est autorisé à porter le titre «Experte fiscale diplômée/Expert fiscal diplômé».

Vos contacts

Nous espérons que cette brochure a permis de vous donner une première vue d'ensemble de la formation.

C'est avec plaisir que nous répondons à toute question supplémentaire.



Delphine Maire Conversano

**Formation diplôme expert fiscal
suisse romande**

EXPERTsuisse SA

Chemin des Croisettes 28, 1066 Epalinges

Téléphone +41 58 206 05 57

delphine.maire@expertsuisse.ch



Jörg Ochsenbein

**Examen professionnel supérieur
d'expert fiscal**

EXPERTsuisse AG

Jungholzstrasse 43, 8050 Zürich

Téléphone +41 58 206 05 65

joerg.ochsenbein@expertsuisse.ch

Vos formulaires d'inscriptions

Inscription aux cours et aux examens



Vous trouverez les formulaires d'inscription
sous www.expertsuisse.ch >
Téléchargements expert fiscal

